RÈGLEMENT DU CHALLENGE ALAİN HARTZ

DİMANCHE 17 NOVEMBRE 2019

Le Challenge Alain Hartz se déroule dans les environs du centre aéré des Brûlats, à l'est de la D 111. Le parcours est accidenté, avec de fortes pentes. **Les chaussures légères sont fortement déconseillées.**

Le Challenge Alain Hartz est une course nature populaire à allure libre, ouverte à toutes les catégories d'âges à partir de "cadet", hommes et femmes, licenciés ou non.
Il bénéficie du concours de la municipalité de Portes-lès-Valence.
Les épreuves sont ouvertes au Sport Adapté et au Handisport.
Les marcheurs ne peuvent pas s'inscrire sur 10 km.
Les animaux sont interdits sur le parcours des courses.
Les bâtons de marche sont tenus levés dans la zone de départ.

Le Trophée Jean-Claude Ambrogelly est proposé aux élèves des écoles à partir de 6 ans, sur des circuits indépendants. Un bulletin d'inscription particulier leur est destiné, avec règlement inclus.

DROİT A L'İMAGE

En s'inscrivant au Challenge Alain Hartz ou au Trophée Jean-Claude Ambrogelly, les concurrent(e)s acceptent sans réserve d'être photographié(e)s ou filmé(e)s avant, pendant ou après les courses.

Conditions obligatoires pour participer à une compétition de course hors-stade (article L.231-3 du code du Sport) :

- Être titulaire d'une des licences ci-après <u>en cours de validité</u> (présenter la licence et fournir une copie *) :

  FF Athlétisme : Compétition ; Entreprise ; Running ;
  Pass' J'aime Courir, complété par le médecin.
  FSASPTT {Portant la mention en évidence de non contre-
  FSCF {indication à la pratique du sport en compétition
  FSGT {ou de l'athlétisme en compétition ou de
  UFOLEP {la course à pied en compétition
  FF du Sport Chrétien
  UNSS {Engagés par leur.
  UGSEL {établissement scolaire

- Ceux et celles qui ne possèdent pas l'une des licences ci-dessus <u>en cours de validité</u>, doivent fournir lors de leur inscription **un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, daté de moins d'un an**. Une copie (fournie par le coureur) est admise *.
- Depuis le 1er janvier 2019, les licences de "Triathlon" et des fédérations affinitaires ne sont plus acceptées. Un certificat médical est requis.

  * *Les règlements fédéraux imposent aux l'organisateurs de conserver pendant au moins dix ans les certificats médicaux et les copies de licences.*

ASSURANCES

L'organisateur décline toute responsabilité quant aux accidents qui pourraient advenir aux participants ou survenir de leur fait. C'est pourquoi ceux-ci doivent être assurés à titre personnel : assurance individuelle accident et responsabilité civile.

SÉCURİTÉ

Une association de secourisme agréée assure la sécurité.

PARCOURS

<u>Le circuit traverse des propriétés privées.</u>
<u>Son accès n'est autorisé que le 17 novembre, jour de la course</u>.
Le parcours est repéré sur toute sa longueur.
Il présente un dénivelé positif de 66 m, soit 132 m pour 2 tours.
Un plan est affiché sur le lieu des inscriptions, salle des Brûlats.

- 5 km : se font en un tour de circuit ; **départ à 10 h 00**.
- 10 km : nécessitent deux tours de circuit ; **départ à 9 h 45**.
- 3,7 km c'est un parcours adapté, pour ceux qui ne peuvent pas affronter des dénivelés importants ; **départ à 10 h 05**.

Les départs et les arrivées ont lieu près de la salle des Brûlats
Les courses sont chronométrées par puces électroniques.

İNSCRİPTİON

Inscription possible par internet sur le site "www.le-sportif.com" ou par courrier, à l'adresse figurant sur le bulletin d'inscription, jusqu'au jeudi 14 novembre à minuit, aux tarifs ci-dessous :

3,7 km et 5 km : 9 € ; 10 km : 11 €

Inscriptions possibles à la salle des Brûlats samedi de 14 h 30 à 18 h 00 et aussi le dimanche matin jusqu'à 9 h 15 dernier délai, aux tarifs suivants : 3,7 km et 5 km : 14 € ; 10 km : 16 €
Un concurrent mineur ne peut s'inscrire qu'avec l'autorisation du responsable parental.

LOGİSTİQUE

Stationnement le long des routes avoisinantes, guidage assuré.
Un point de ravitaillement est disponible à mi-circuit. Des boissons chaudes sont offertes à l'arrivée. Pas de douche disponible.

RÉCOMPENSES

Des récompenses sont remises sous formes de coupes, trophées ou médailles aux trois premiers du Scratch et aux premiers de chaque catégorie. <u>La catégorie Master a été subdivisée</u>.
Le Challenge Alain Hartz est remis immédiatement après la course, à l'association représentée par le plus grand nombre de concurrents classés sur les parcours de 3,7 km, 5 km et 10 km.
Il est remis en jeu chaque année, mais il restera acquis définitivement à l'association qui l'aura remporté trois années consécutives.
Sur le même principe, un challenge particulier est organisé pour les entreprises (CE, Corpo ou autre).
Un souvenir est remis aux participants des 3,7 km, 5 km et 10 km.
Un trophée est réservé aux écoles (trophée J.-C. Ambrogelly).

RÉSULTATS

Les résultats du Challenge Alain Hartz et du Challenge Entreprises sont communiqués sur place et dans la presse. Ils seront consultables dans la semaine suivante, sur le site de la mairie de Portes-lès-Valence : www.portes-les-valence.fr

İNFORMATİONS COMPLÉMENTAİRES (partie intégrante du règlement)

Renseignements : 06 89 68 62 97.

- Les dossards et les puces **ne pourront être retirés que** le dimanche 17 novembre, jusqu'à **<u>9 h 15 dernier délai</u>**, même en cas d'inscription à l'avance, à la salle des Brûlats, lieu de départ et d'arrivée des courses. Les dossards doivent être fixés par leurs 4 angles, de manière visible, à l'avant du coureur. Les puces doivent être assujetties à une chaussure à l'aide des colliers fournis. L'organisateur **NE FOURNİT PAS** les épingles pour fixer les dossards.

Tombola gratuite : tirage à la salle des Brûlats à l'issue des courses.
Lots principaux : 2 VTT et 1 cardio-fréquencemètre. Seuls les concurrents présents au moment du tirage peuvent retirer leur lot. Les lots des absents sont remis en jeu.

Pour chaque inscription, 1 euro sera reversé au Téléthon.